



*Mercredi 2 octobre 2019*

## **PETITE ENFANCE, REFORME DES MODES D'ACCUEIL : UNE RENTREE SOUS HAUTE TENSION !**

**Cette note a pour objectif d'établir un point d'étape afin d'aider les syndicats à maintenir la force de mobilisation des professionnel.le.s du secteur**

Suite à l'adoption le 10 août 2018 de la loi ESSOC pour un Etat au Service d'une Société de Confiance, une réforme sans précédent plombant encore d'avantage la qualité d'accueil des enfants, mais aussi les conditions de travail des professionnelles était lancée par le gouvernement.

Celle-ci aurait dû aboutir sur la promulgation des ordonnances avant l'été.

Les fortes mobilisations des professionnelles du 19 mars et 23 mai derniers, à l'appel des syndicats et organisations professionnelles réunis autour du collectif Pas de Bébé à la Consigne, ont perturbé le calendrier de la DGCS, Direction Générale de la Cohésion Sociale. A ce jour, les ordonnances ne sont pas promulguées.

Aujourd'hui encore, tout reste à gagner et rien n'est joué.

A la rentrée, la DGCS a lancé une nouvelle phase de concertation de la réforme des modes d'accueil petite enfance ; les travaux ont débuté ce vendredi 27 septembre avec une réunion de synthèse de la consultation initiale le matin et l'organisation d'ateliers l'après-midi.

La CGT a été conviée à y participer ; notre engagement est confédéral, plusieurs Fédérations couvrent ce secteur professionnel (Services Publics, Santé Action Sociale, Commerce et Service).

Jusqu'en décembre, plusieurs ateliers vont avoir. Vous trouverez toutes les dates et informations ci-dessous.

**Vous pouvez bien sûr nous adresser vos contributions : [d.depay@fdsp.cgt.fr](mailto:d.depay@fdsp.cgt.fr)**

Vendredi 27 septembre, la DGCS a transmis un calendrier prévisionnel : Les ordonnances devraient être présentées en Conseil d'Etat fin octobre pour une adoption avant la fin de l'année ; Les décrets seraient publiés début ou courant 2020.

A ce jour, la DGCS n'a toujours pas transmis les projets de textes (ordonnances, décrets...). L'intersyndicale et organisations professionnels réunies autour de Pas de bébé à la consigne dénoncent fermement cette situation et ont décidé de ré-interpeller sans attendre la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle Dubos afin d'obtenir ces informations.

Le 27 septembre, la DGCS a pointé 3 points qui ne font toujours pas consensus :

- Taux d'encadrement
- Surnombre simplifié
- Surface minimale (dont dérogatoire en zones denses)

### **1-Taux d'encadrement :**

Règle actuelle :

- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas
- 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent

Propositions DGCS : 2 options :

- A- Taux unique de 1 pour 6
- B- Taux différenciés selon l'âge : Avant 18 mois : 1 professionnel pour 5 enfants  
Après 18 mois : 1 professionnel pour 8 enfants

**Revendication CGT :** Obtenir un ratio d'encadrement d'un professionnel qualifié pour 4 enfants en EAJE.

### **2-Surfaces minimales :**

Règle actuelle : aucune règle nationale, diversité des pratiques locales

Propositions DGCS :

- A- Instaurer une surface minimale utile de 7m<sup>2</sup> / place
- B- Définir une surface minimale utile par enfant
- C- Surface dérogatoire à 5.5m<sup>2</sup> / place en zone très dense

**Revendication CGT :** la surface dérogatoire est à proscrire car largement insuffisante au nom de qualité d'accueil et des besoins des enfants. Instaurer partout sur le territoire une surface minimale utile de 7m<sup>2</sup> / place.

### **3- Surnombre mieux encadré :**

Règle actuelle :

- \* 10, 15 ou 20% selon la taille de l'établissement ;
- \* limitation « à certains jours de la semaine »
- \* à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil prévue

Proposition DGCS :

- A- 120% pour tous à condition de « ne pas dépasser un taux d'occupation hebdomadaire de 100% de la capacité horaire autorisée »
- B- 115% dans la limite de 20h / semaine (à répartir selon les besoins)

**Revendication CGT :** un accueil en surnombre toujours plus important va à l'encontre d'un accueil de qualité.

Pour la CGT, la chasse à l'optimisation et à la rentabilité en imposant l'abaissement des qualifications et des normes d'encadrements, la baisse de l'espace de vie des enfants et l'accueil en surnombre s'inscrivent a contrario d'un accueil de qualité des enfants.

Les mesures actuellement envisagées par le gouvernement visent prioritairement à répondre aux exigences des gestionnaires du secteur privé lucratif qui a choisi l'investissement dans la petite enfance comme terrain d'expansion et de bénéfices financiers.

C'est dans le cadre d'un accueil organisé, réellement pensé au service des parents et conçu pour le bien-être des enfants, qu'un véritable service public de l'accueil des jeunes enfants doit être pensé, offrant des garanties majeures à tous les acteurs : parents, enfants et professionnelles.

Pour un véritable service public de l'accueil du jeune enfant, la CGT estime qu'il est impératif de revaloriser les crèches familiales et de réimpulser leur création et fonctionnement avec un financement répondant aux réels besoins des modes de garde sur tout le territoire.

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| <b>Calendrier des travaux programmés par la DGCS:</b> |
|-------------------------------------------------------|

**Vendredi 27 septembre :**

**Matin :** présentation

1. Atelier Santé : Quel service territorial d'accompagnement en santé ? S'il apparaît nécessaire d'identifier un référent santé dans chacun des modes d'accueil, quelle organisation, quel réseau, quelles finalités doivent être définies ?
2. Atelier Simplification : Quel guichet unique pour les porteurs de projets et les gestionnaires ? Afin d'harmoniser, simplifier et accélérer les procédures d'avis et d'autorisations des établissements d'accueil du jeune enfant, quel modèle de guichet unique expérimenter, quel périmètre d'interventions lui confier ?

**Vendredi 25 octobre :**

**Matin :** Présentation d'un projet de référentiel bâtementaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

1. Atelier Simplification : Quel outil numérique pour une vérification simple, systématique et rapide des antécédents judiciaires ? Face à la nécessité de contrôler les antécédents judiciaires des professionnels de la petite enfance, quelles modalités pour une vérification systématique, rapide et adaptée à la diversité des employeurs ?
2. Atelier Passerelle : Peut-on cartographier la galaxie des métiers de la petite enfance ? S'il existe un panel de métiers exerçant leurs missions dans le champ de la petite enfance, quelles qualifications ou parcours s'accordent, ou pourraient s'accorder, avec les fonctions attendues, notamment d'encadrant direct des enfants, de référent analyse de pratique, de directeur d'établissement d'accueil de jeunes enfants, d'animateur de RAM ? Quelle équation envisager ?

**Vendredi 6 décembre :**

**Matin :** Accueil occasionnel et retour à l'emploi.

1. Atelier Santé : Quelle coopération territoriale pour un accueil plus inclusif ? Si l'accompagnement en santé favorise l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une affection chronique, quelle coordination territoriale prévoir pour faciliter leur accueil et l'accompagnement des professionnels ?
2. Atelier Passerelle : Quels leviers pour développer la VAE, l'apprentissage et la professionnalisation dans le secteur 0-6 ans ? (modes d'accueil du jeune enfant, péri, extra-scolaire et école maternelle). Le développement de parcours évolutifs dans le secteur d'activité des métiers de la petite enfance est à encourager. Quelles évolutions envisager pour leur concrétisation ?

**Vendredi 20 décembre :**

**Matin :** Bilan de la réforme et présentation des territoires expérimentateurs

1. Atelier Qualité : Quel outil numérique au service des professionnels pour les guider dans leur mise en œuvre de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant ? Si l'accès à un outil numérique peut faciliter l'accompagnement des professionnels dans un processus continu d'amélioration de leurs pratiques, quelle contenus et quelles formes prévoir ?
2. Atelier Simplification : Quel outil d'information sur les formations petite enfance 0-6 ans ? Améliorer l'information des employeurs, et des professionnels eux-mêmes, sur l'éventail des formations dédiées, ainsi que sur leurs modalités d'accès et de financements, est de nature à faciliter la professionnalisation, donc la qualité de l'accueil. Quelle construction envisager ?

